



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **29 septembre 2020 à 15 h** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
- 4 Finances
- 5 Administration générale
 - 5.1 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1
 - 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 20-1074 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1
 - 5.3 Amendement à la résolution numéro 20-0121-015 - programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat (9349-8616 Québec inc.) - KDM Realty
 - 5.4 Appui à la survie des camps de vacances
- 6 Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Avis de motion pour un projet de règlement relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)
 - 6.2 Adoption du projet de règlement numéro 20-1075 relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)
- 7 Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 8 Travaux publics et Parcs
 - 8.1 Octroi de contrat d'entretien hivernal des chemins Lac-Clef et Geai-Bleu
 - 8.2 Octroi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de la Place Saint-Donat phase 1
 - 8.3 Directive de changement pour le rehaussement des quais à l'écocentre dans le cadre du projet 2020-AOP-ENV-04
 - 8.4 Autorisation de dépense pour l'achat et l'installation de clôtures
- 9 Sécurité incendie et sécurité civile
- 10 Divers
- 11 Période d'information
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 15 h.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0929-427 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux

Aucun

4. Finances

5. Administration générale

5.1 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un projet de *règlement modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 2 556 200 \$ réparti sur une période de 20 ans* sera présenté.

5.2 Adoption du projet de règlement numéro 20-1074 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1

20-0929-428 Proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *règlement numéro 20-1074 modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 3 753 849 \$ réparti sur une période de 20 ans* soit et est adopté comme déposé.



5.3 Amendement à la résolution numéro 20-0121-015 - programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat (9349-8616 Québec inc.) - KDM Realty

20-0929-429

Attendu la résolution numéro 20-0121-015 concernant une aide financière présenté par 9349-8616 Québec inc. - KDM Realty, dans le cadre d'un programme d'aide financière à l'investissement et de crédits de taxes pour favoriser la croissance économique de Saint-Donat;

Attendu que les versements de la subvention sont conditionnels à ce que les trois commerces (station-service, dépanneur et restaurant) soient en activité;

Attendu la nécessité d'amender ladite résolution afin de retirer cette condition puisque la situation économique actuelle en lien avec la COVID-19 n'a pas permis l'ouverture du commerce de restauration;

Attendu que l'aide financière est notamment calculée selon la valeur de l'investissement immobilier;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 20-0121-015 soit modifiée pour que le point b) soit retiré.

5.4 Appui à la survie des camps de vacances

20-0929-430

Attendu que les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;

Attendu que ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité;

Attendu que les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;

Attendu que les camps de vacances La Grande Aventure en Anglais, Animateurs et Mère-Clarac sont des acteurs économiques et sociaux importants pour la municipalité de Saint-Donat;

Attendu que les camps de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations;

Attendu que la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec et des camps La Grande Aventure en Anglais, Animateurs et Mère-Clarac situés au sein de notre municipalité, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie;



- que la présente résolution soit transmise au Conseil des maires de la MRC de Matawinie ainsi que la Tables des préfets de Lanaudière.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Avis de motion pour un projet de règlement relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un projet de *règlement numéro 20-1075 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages et normes de la zone UR-H13* sera présenté.

6.2 Adoption du projet de règlement numéro 20-1075 relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)

20-0929-431

Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *règlement numéro 20-1075 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages et normes de la zone UR-H13* soit et est adopté comme déposé.



7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi de contrat d'entretien hivernal des chemins Lac-Clef et Geai-Bleu

20-0929-432 Attendu la requête déposée par une majorité des propriétaires et occupants riverains des chemins Lac-Clef et Geai-Bleu;

Attendu que l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

Attendu l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F 2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

Attendu l'adoption du Règlement administratif numéro 20-1070 confirmant l'intention de la Municipalité à cet égard;

Attendu la demande de prix effectuée et l'ouverture des soumissions reçues pour l'entretien hivernal pour les 3 prochaines années, avec option de renouvellement pour une saison supplémentaire;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 14 septembre 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Léveillé inc., pour un montant annuel de 7 200 \$, avant taxes pour les trois prochaines saisons hivernales (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023), portant le montant total du contrat à 21 600 \$, avant toutes taxes applicables.

Il est également résolu de permettre une année supplémentaire optionnelle (2023-2024) pour le même montant forfaitaire annuel de 7 200 \$, avant toutes taxes, après étude de satisfaction auprès de la clientèle du secteur visé et sur recommandation à cet effet du directeur du Service des travaux publics et des parcs.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02- 330-00-443.

8.2 Octroi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de la Place Saint-Donat phase 1

20-0929-433 Attendu les demandes de propositions envoyées à 3 firmes d'ingénierie de la région pour des services de laboratoire afin de contrôler les matériaux utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Saint-Donat - phase 1;

Attendu les 3 propositions reçues et leur analyse;

Attendu la recommandation du directeur des Travaux publics et des parcs, en date du 21 septembre 2020;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat à la firme ayant déposé la proposition la plus basse et conforme, soit Solmatech Inc.

pour le contrôle des matériaux utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Saint-Donat - phase 1 au montant maximal de 11 935,60 \$, avant toutes taxes applicables;

- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement d'emprunt numéro 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat - phase 1.*

8.3 Directive de changement pour le rehaussement des quais à l'écocentre dans le cadre du projet 2020-AOP-ENV-04

Ce sujet est retiré.

8.4 Autorisation de dépense pour l'achat et l'installation de clôtures

20-0929-434 Attendu la nécessité de délimiter le périmètre du stationnement du garage municipal afin de prévenir les infractions et de contrôler l'accès au garage, à l'entrepôt et à la cour arrière;

Attendu la nécessité d'assurer la sécurité des visiteurs et des usagers en évitant le passage de citoyens entre les véhicules et machineries du Service des travaux publics et des parcs;

Attendu la demande de prix effectuée auprès d'entreprises qualifiées ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 24 septembre 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour l'achat et l'installation de clôtures, pour un maximum de 17 809,99 \$, avant toutes taxes applicables et que pour ce faire, les sommes soient prélevées au fonds de roulement.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

20-0929-435 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 15 h 43.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier